

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL

SECRETARIAT GENERAL

PROJETS INCLUSIF/SD3C

Tél. : (+223) 20 20 73 91 Fax : (+223) 20 20 73 94
Email : dc.projet@inclusifmali.org
B.P : E4610 Magnambougou Faso-Kanou,
Rue 30, Porte 76 Bamako (Mali)

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

PRESENTATION DU PROGRAMME SD3C - G5 SAHEL+1

**SD3C - PROGRAMME CONJOINT SAHEL EN REPONSE AUX DEFIS COVID-19, CONFLITS ET
CHANGEMENT CLIMATIQUE**

RESUME DU PROGRAMME AU MALI

I. Contexte et justification

Depuis 2014, le G5 Sahel est un cadre institutionnel de coordination de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité. En 2019, les cinq pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad) et le Sénégal ont demandé au FIDA de mettre en place un programme régional sur la question de l'agriculture et du pastoralisme. En réponse aux demandes des États membres, le FIDA et les agences basées à Rome (FIDA, FAO, PAM) élaborent un programme régional dénommé « **Programme Conjoint Sahel en réponse aux Défis Covid-19, Conflits et Changement climatique (SD3C ou G5 Sahel+1)** ». Le programme est conforme à l'axe III « Résilience et développement humain » du programme d'investissement prioritaire (PIP) G5 Sahel + 1 et au pilier de la résilience des Nations Unies intégré Stratégie pour le Sahel (UNISS).

Le Mali est l'un des épicycles de la forte insécurité et des conflits armés dont souffre tout le Sahel depuis une dizaine d'années. Les régions du nord et du centre du pays sont les plus touchées, avec le risque de propagation vers le Sud du pays. La pauvreté est profondément inscrite dans le monde rural. Les agriculteurs et agro-pasteurs font partie des groupes les plus pauvres du pays. La pauvreté se conjugue avec l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Le Mali est également un des pays les plus vulnérables au changement climatique. Les stratégies de survie développées par les ruraux amplifient l'état de dégradation des ressources naturelles, fragilisent les écosystèmes agropastoraux, provoquant ainsi une perte continue de leurs moyens d'existence. Les tensions récurrentes sur l'accès aux ressources naturelles s'exacerbent. Ces tensions constituent un sujet de préoccupation crucial alors que la crise de sécurité offre plus d'espace pour le trafic illicite effectué par des groupes terroristes et criminels. Les jeunes ruraux y sont particulièrement exposés.

Les femmes sont responsables d'au moins 70 % de la production alimentaire. Les crises contemporaines renforcent l'insécurité et la précarité des femmes et des enfants. Toutefois les femmes sont très actives dans les chaînes de valeur et les populations rurales sont très largement organisées collectivement en associations de base, groupements de producteurs, comités de gestion, associations d'usagers de l'eau etc., eux-mêmes fédérés à différents niveaux. Les principaux réseaux/associations d'agriculteurs et d'éleveurs sont très actifs au Mali. Le Mali est également un territoire carrefour du Sahel, traversé par les couloirs de transhumance et les axes commerciaux.

Le Programme SD3C sera mis en œuvre sur une période de 6 ans de 2021 à 2026 en deux phases de 3 ans. La première phase met à l'échelle des approches déjà éprouvées et tout particulièrement dans les zones d'interventions les plus fragilisées par les conflits, la seconde permettra de systématiser les dispositifs les plus performants au regard des enseignements tirés de la première phase.

II. Objectif et impacts attendus

Le programme SD3C vise à renforcer de manière durable la résilience des populations rurales les plus vulnérables de la région du Sahel afin d'atténuer les effets de la crise du COVID- 19, des conflits et du changement climatique. **Son objectif de développement est de consolider les moyens d'existence des petits producteurs, en particulier les femmes et les jeunes vivant en zone transfrontalière. Il met l'accent sur l'adoption de pratiques de production durables et sur des approches de cohésion sociale. Le programme touchera 152 000 personnes vulnérables de 25 000 ménages**

Il est attendu du programme que 75% producteurs/trices déclarent une plus grande résilience de leurs moyens d'existence. 2 500 hectares de terres agricoles seront ainsi récupérés, 1 500 ha dans le centre Nord et 1 000 dans la région de Kayes. Le programme contribuera aussi à la régénération de 500 hectares d'aires de pâturage (400 dans le Centre Nord et 100 dans la région de Kayes) dont 50% en bourgou et 50 % en ensemencement de pâturages exondés. Le programme contribuera aussi à la réalisation ou réhabilitation de 50 infrastructures pastorales (mares, puits).

Le programme aura également contribué à réhabiliter quatre marchés frontaliers, à améliorer leurs accès et leur fonctionnement grâce à l'aménagement de pistes de desserte et des espaces de repos et points d'eau pour le bétail (15), à améliorer les approvisionnements et les transactions à travers la réhabilitation/construction de 32 petites unités économiques de collecte, stockage des produits agricoles et unités santé animale et aliment du bétail. Il est ainsi prévu une augmentation de 10% de la mise en marché des produits agricoles et d'élevage et au moins quatre plates formes locales de gestion d'infrastructures de marché seront fonctionnelles. Les acteurs économiques auront une meilleure information sur les marchés, développeront leurs capacités de gestion et développeront des transactions sécurisées. 200 initiatives principalement conduites par des femmes et des jeunes, intégrés aux plateformes d'organisations professionnelles auront été appuyées dans les filières agricoles et leurs activités connexes pour améliorer les revenus et les capacités de résilience. Le programme aura également facilité la médiation des conflits entre agriculteurs et éleveurs à travers le soutien à des espaces communautaires de médiation et à des accords contractuels entre eux sur des intérêts partagés, y compris des alliances productives à finalité économique.

III. Ciblage du projet

3.1. Ciblage géographique



L'orientation du ciblage géographique a conduit au Mali à définir deux grandes zones d'intervention que sont : **La zone Centre Nord**, qui se situe au cœur des conflits armés et des déplacements de populations qui s'en suivent. Elle concerne 5 régions du Mali avec pour chacune des cercles prioritaires, déjà identifiés. Il s'agit (i) des cercles **d'Ansongo, Bourem et Gao dans la région de Gao**, (ii) **du cercle de Ménaka dans celle de Ménaka**, (iii) **du cercle de Tessalit dans la région de Kidal**, (iv) **du cercle de Gourma-Rharous dans celle de Tombouctou** et dans la région de Mopti, (v) **des cercles de Koro et Bandiagara**.

La zone frontalière avec le Sénégal et la Mauritanie, dite Zone de Kayes, où sont pré-identifiés **les cercles de Nioro, Kayes, Kéniéba et Nara**. Cette zone d'agropastoralisme est marquée par une forte mobilité des cheptels et comprend des marchés frontaliers importants.

Les principaux conflits armés du Sahel ne la touchent pas directement mais elle est concernée par de nombreux conflits communautaires dans l'usage des ressources naturelles, renforcés par les fermetures de frontière.

3.2. Groupes cibles bénéficiaires

Le projet touchera 25000 ménages ruraux pour environ 152 000 bénéficiaires. Il vise à atteindre 50% de femmes et 30% de jeunes, essentiellement des petits agriculteurs et éleveurs vulnérables très exposés aux crises qui risquent une décapitalisation de leurs actifs de production et également de populations marginalisées tels que les femmes chefs de famille sans moyens de subsistance et les jeunes chômeurs / inactifs.

IV. Composantes de mise en œuvre

Le programme mettra en œuvre trois composantes complémentaires :

- **Composante 1 : Augmentation de la productivité et de la production.**

Cette composante tend à l'amélioration du capital productif des ménages les plus vulnérables et les renforcements de capacité permettant l'amélioration de la résilience au changement climatique et la participation des communautés aux processus de décision et de médiation qui soutiennent leurs initiatives.

Dans le cadre de la sous-composante 1.1, le capital productif sera amélioré à travers les activités suivantes : (i) distribution de kits agricoles aux plus vulnérables, (ii) activités de nutrition et de transfert monétaires ou de nourriture contre des biens, (iii) restauration de l'eau et des sols, agriculture de conservation, développement de l'irrigation intelligente et (iv) développement d'une approche multisectorielle, intégrée et communautaire. Au niveau de la sous-composante 1.2 - Le renforcement des capacités et consolidation de la paix interviendront à travers la mise en œuvre des activités suivantes : (i) cohésion sociale et activités de planification, (ii) autonomisation des groupes vulnérables, (iii) activités de renforcement des capacités, y compris les compétences agricoles, la gestion durable du bétail, la gestion des risques, les business plans, l'éducation civique, la consolidation de la paix au sein de la communauté, la prévention des conflits, la médiation sociale, etc.

- **Composante 2 : Intégration économique nationale et régionale facilitée.**

Cette composante vise à renforcer l'intégration des marchés et la coopération entre les populations dans les zones transfrontalières. Les investissements en infrastructures seront priorisés à partir d'un diagnostic des besoins pour soutenir la dynamique des marchés frontaliers et leurs effets d'entraînement sur les zones agropastorales et sur la mobilité du bétail. Les comités de gestion des infrastructures et des unités économiques seront informés sur les règles du commerce et formés à un manuel de gestion communautaire des investissements productifs élaboré au niveau régional. Les appuis aux jeunes, aux femmes individuels seront faits sur la base de plans d'affaires orientés sur des opportunités économiques frontalières afin de permettre à ces acteurs de s'intégrer durablement sur les marchés. 75 % des bénéficiaires déclareront faire du commerce transfrontalier et 60% utiliseront des transactions sans espèces. Les activités sont organisées en deux sous composantes sont : sous-composante 2.1. Renforcer les marchés transfrontaliers des intrants et des produits agricoles. Dans le cadre de cette sous-composante, les activités suivantes seront mises en œuvre : (i) renforcement des partenariats commerciaux entre agriculteurs et éleveurs (Contractualisation /achat de stocks, création d'espaces de médiation), (ii) amélioration des équipements /infrastructures ruraux et de marché, (iii) gestion durable des infrastructures et (iv) hygiène sur les marchés. Sous-composante 2.2. Promouvoir la sécurité des transactions aux frontières. La promotion de la sécurité des transactions sera garantie à travers : (i) le développement de plates-formes TIC et (ii) des échanges sans cash.

- **Composante 3 : Dialogue politique, coordination et gestion.**

Cette composante servira de support institutionnel à la mise en œuvre du projet au niveau régional du G5 Sahel +1 et dans chaque pays. Elle inscrira son action dans le dispositif de coordination du G5 Sahel dont le leadership opérationnel sera renforcé afin d'apporter un appui aux pays et tout particulièrement dans la gestion des savoirs et la mise à l'échelle des solutions adaptées aux problèmes d'insécurité alimentaire, aux effets du changement climatique et aux crises et conflits divers.

V. Coûts, financement

Les coûts totaux du programme sur le cycle de 6 ans sont estimés à 44,051 millions d'US\$, répartis entre le FIDA 32 millions d'US\$, et le Fonds vert pour le climat (GCF) 12,051 millions d'US\$.

VI. Ancrage de mise en œuvre

Le Projet SD3C est placé sous la tutelle administrative du Ministère de Développement Rural. Le pilotage institutionnel sera mutualisé avec celui du dispositif INCLUSIF que le Programme intégrera. Ce comité de pilotage dont la présidence est assurée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce sera chargé de l'examen et de l'approbation des Programmes de travail et budgets annuels et des rapports d'activités et conduira des missions de suivi dans la zone d'intervention.

Le projet INCLUSIF a été retenu pour coordonner le projet G5 Sahel +1. Sa durée de 6 ans ainsi que l'étendue de sa zone d'intervention sont favorables à l'intégration du projet G5 Sahel+1 dans son cycle et à la mutualisation des ressources humaines et des moyens opérationnels. Le processus de planification et d'approbation des activités et budgets annuels sera synchronisé avec le cycle et les étapes de programmation annuelle d'Inclusif.

VII. Partenaires de mise en œuvre

Le Projet sera mis en œuvre, principalement par le biais des services publiques et des partenaires spécialisés avec les Agences du Système des Nations Unies basées à Rome (PAM, FAO, FIDA) ayant une expérience et une connaissance solides dans l'appui à la reprise économique et l'après-crise dans les zones touchées par les conflits. Le Projet mobilisera plusieurs catégories d'acteurs dont les organisations professionnelles régionales (APESS, RBM, ROPPA) et leurs membres au niveau Pays, les structures techniques des ministères sectoriels concernés, les collectivités territoriales, les organisations non-gouvernementales, les opérateurs de téléphonie mobile, les acteurs et projets stratégiques à l'instar du CILSS, du PRAPS, de l'Alliance Sahel, CEDEAO, UNICEF, etc.

VIII. Innovation et mise à l'échelle

Le programme mettra à l'échelle les pratiques connues en matière de résilience, d'adaptation au changement climatique, en s'appuyant principalement sur les expériences développées par la FAO, le FIDA et le PAM, avec leurs partenaires locaux. En outre, le programme du Fonds vert climat appuiera les pays sur la gestion intégrée des risques climatiques et l'introduction de l'assurance agricole pour transférer les risques aux marchés. Au niveau régional, le programme va élargir le champ de la gestion des connaissances, de la capitalisation et du développement des outils méthodologiques dans les portefeuilles du FIDA. L'opération innovera en particulier en matière d'intégration économique transfrontalière axée sur la promotion des opportunités d'affaires dans les corridors mais aussi sur le dialogue avec les instances de la CEDEAO impliquant les agropasteurs et éleveurs.

IX. Risques

Le niveau de risque du Programme et en tenant compte des mesures d'atténuation est qualifié de modéré. Globalement, les mesures d'atténuation permettront d'atténuer les conséquences. D'un point de vue environnemental et social, le Programme sera classé en catégorie B. Par contre le risque climat est jugé élevé.

X. Durabilité

La durabilité des investissements est prise en compte dès la conception du Programme en s'appuyant sur des interventions identifiées de manière participative avec les bénéficiaires et les services techniques régionaux (Génie rural, agriculture, élevage, environnement), qui seront directement impliqués tout au long de la mise en œuvre afin que les bénéficiaires soient à même de gérer durablement les aménagements et leurs activités économiques. Les infrastructures économiques seront gérées par des dispositifs juridiquement reconnus impliquant les opérateurs économiques et qui en garantiront l'accès

public et la maintenance. Enfin, le renforcement de l'intégration des marchés consolidera et stabilisera les activités économiques des populations de ces zones frontalières.